



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 627 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'une halte-garderie communautaire s'inscrit dans un éventail beaucoup plus large de services et de soutien à la famille;

CONSIDÉRANT QUE la halte-garderie communautaire permet aux parents d'avoir accès à un répit, qu'elle qu'en soit la raison, et de participer aux différentes activités de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE 45 000 enfants fréquentent annuellement un service de halte-garderie communautaire;

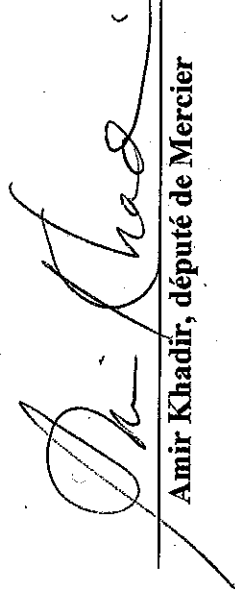
CONSIDÉRANT QUE la halte-garderie communautaire offre aux enfants un endroit stimulant et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la qualité éducative passe par un financement adéquat;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi les soussignés demandent à l'Assemblée nationale d'exiger du gouvernement du Québec et du Ministère de la Famille et des Aînés de financer adéquatement les organismes communautaires pour leur service de halte-garderie en leur octroyant minimalement une subvention correspondant au salaire d'un poste d'éducatrice et ce afin de favoriser une stabilité organisationnelle, signe de qualité, au sein de la halte-garderie.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Amir Khadir, député de Mercier

8 déc. 2010
Date